

DOSSIER DE PRESSE

PARIS, CAPITALE DE
L'ACCESSIBILITÉ
ET DE LA
CONCEPTION
UNIVERSELLE

ANNE
HIDALGO
PARISEN
COMMUN

17 FÉVRIER 2020

Paris, capitale de l'accessibilité et de la conception universelle

1. Notre méthode : la conception universelle et la participation citoyenne

Pour faire de Paris une ville plus inclusive et plus accessible pour les personnes en situation de handicap, nous proposons de changer de méthode et de concevoir différemment les politiques publiques en recourant à la conception universelle. La conception universelle est définie à l'article deux de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.

Utiliser la conception universelle, c'est partir du principe qu'une politique pensée dès l'origine pour les personnes à besoins particuliers sera accessible à toutes et tous : personnes âgées, familles avec poussettes, livreurs, etc.

Parce que, pour être réellement utile et efficace, il faut associer les personnes concernées, les usagers en situation de handicap, les associations qui les représentent et les membres des structures de participation seront également associés à la conception des politiques parisiennes.

- Installation d'un Conseil parisien du handicap et de la conception universelle qui pourra apporter son expertise d'usage sur les nouveaux projets parisiens (équipements et services). Constitué de membres des Conseils locaux du handicap (CLH) et des instances représentatives existantes, en l'espèce le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) et la Commission communale pour l'accessibilité (CCA) - dont les moyens seront renforcés à cet effet -, des associations, le conseil innovera en accueillant également des personnalités qualifiées (autoreprésentation, professionnels s'étant illustrés par leurs bonnes pratiques).
- Ce Conseil sera appuyé par l'expertise des services et sera chargé d'apporter une expertise d'usage sur les politiques publiques de la ville et de promouvoir le principe de la conception universelle. Il sera placé auprès de la tête de l'Exécutif et un membre de l'Exécutif sera chargé de la conception universelle.
- Accompagnement à ce changement culturel par la formation des cadres de la Ville de Paris à la « conception universelle », méthode permettant de prendre en compte tous les usagers sans discrimination dans l'élaboration des politiques publiques et l'aménagement des nouveaux équipements de la capitale. La formation sera également intégrée aux programmes des écoles d'enseignement supérieur de la ville de Paris.
- Promotion de ce changement culturel dans le secteur privé : les startups incubées à Paris seront incitées à penser les produits et services qu'elles développent comme devant être utiles au plus grand nombre dès leur conception.
- Poursuivre nos efforts en faveur des Conseils Locaux du Handicap (CLH), lieux de démocratie locale et de participation citoyenne des personnes handicapées dans les arrondissements.

- Appuyer les services de la Ville et/ou des mairies d'arrondissement par des Volontaires de l'accessibilité, sur le modèle des Volontaires pour Paris ou de Paris en Compagnie, pour assurer trois nouvelles missions :
 - ✓ La mise en place d'outils permettant l'accompagnement des personnes handicapées dans les instances de démocratie locale (conseils de quartier, conseil de la jeunesse, budget participatif...) et la formation à la prise de parole en public (ce qui est essentiel pour que les personnes concernées puissent y défendre elles-mêmes leur point de vue).
 - ✓ La revitalisation des Conseils de la vie sociale (CVS) des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) via l'accompagnement (d'ordre logistique et de secrétariat uniquement pour ne pas se substituer aux personnes handicapées) des participants volontaires et le développement de l'accompagnement par les pairs (au moyen de rencontres entre différents CVS à l'invitation par exemple du maire d'arrondissement, de son CLH ou encore du conseil de quartier sur un thème donné).
 - ✓ L'accompagnement des ESMS pour mieux s'ouvrir et s'implanter dans la vie de quartier ainsi que renforcer l'accès aux équipements municipaux de proximité.

2. Notre objectif : l'accessibilité universelle de Paris
--

Achever la transition vers l'accessibilité de Paris est une ambition au moins aussi forte que celle qui nous anime pour achever la transition écologique. Les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 peuvent agir comme un accélérateur puissant pour cette ambition.

Se déplacer plus facilement

- Développement de nouvelles mobilités accessibles (scooters accessibles, voitures autonomes, en auto-partage, etc). Les cahiers des charges de la Ville de Paris, pour autoriser l'utilisation de l'espace public aux nouveaux opérateurs, exigeront que des solutions soient proposées en matière d'accessibilité de ces nouvelles mobilités aux personnes en situation de handicap.
- Mise en accessibilité des arrêts de bus pour les personnes en fauteuil ou ayant des difficultés à se déplacer.
- Mise en place de navettes électriques accessibles à la demande.
- Mise en place d'un nouveau plan piéton qui place en son cœur la question des déplacements des personnes en situation de handicap. Il permettra de sécuriser les circulations des personnes à mobilité réduite (élargissement de trottoirs, maintien du stationnement PMR, verbalisation renforcée du stationnement et du

dépôt d'obstacles sur les trottoirs, installation de tapis traversants pour les traversées complexes, de fils d'Ariane, de dispositifs techniques innovants, etc.). Les aménagements seront réalisés en lien avec les associations représentant les personnes handicapées.

- Amélioration du service PAM (Pour Aider à la Mobilité), tarifs, régularité, qualité du service, tout doit être remis sur la table à l'occasion d'une discussion à mener avec Ile-de-France Mobilités et les usagers.
- Soutien au développement d'applications permettant de choisir en temps réel l'itinéraire accessible le plus adapté.
- Participation de Paris à la mise en œuvre des projets d'accessibilité portés par la Région Ile-de-France et Ile-de-France Mobilités pour avancer vers la mise en accessibilité de certaines lignes du métro notamment aux personnes en fauteuil : ligne 6, développement de parcours accessibles, prise en compte de tous les types de handicaps, mise en place de solutions innovantes d'accès aux stations de métro, etc.

Pouvoir accéder à l'ensemble des équipements publics et privés

- Création de zones 100 % accessibles (équipements publics, commerces, voirie, lieux de soins, hôtels) pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, englobant largement les sites olympiques et paralympiques parisiens. Leur aménagement permettra de concevoir une méthode de travail à même d'être dupliquée.
- En 2024, Paris sera au rendez-vous de la loi avec 100 % des équipements publics municipaux conformes aux normes d'accessibilité.
- Parce qu'il ne suffit pas de rendre accessibles tous les équipements de la Ville de Paris d'ici à 2024, les plans de formation à l'accueil des personnes handicapées de tous les agents en contact avec le public ainsi que des membres de leur direction seront prolongés. Une attention particulière sera portée à l'accessibilité des mairies aux personnes sourdes signantes ou non et aux personnes mal ou non-voyantes.
- Création d'un label handi-accueillant parisien pour inciter les commerçants à se rendre accessibles en retirant une visibilité positive.
- Maintien de la règle du 100 % accessible dans le logement social neuf, bien qu'elle ait été abaissée à 20% par la loi ELAN en 2018. Déclinaison de cet engagement dans les opérations d'aménagement de la ville.
- Formation et déploiement dans tous les arrondissements des « volontaires de l'accessibilité » pour sensibiliser les commerçants, informer et mobiliser les Parisiennes et les Parisiens aux enjeux de la ville inclusive - notamment à l'occasion de grandes manifestations et d'événements qui seront soutenus et encouragés par la Ville de Paris tels que le Mois parisien du handicap, la Semaine

parisienne de sensibilisation à l'autisme ou la journée mondiale de la langue des signes française (LSF).

- Application au premier semestre 2020 par anticipation de l'article 105 de la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, qui donne l'accès aux services téléphoniques de la Ville aux usagers sourds, malentendants et aphasiques.
- Généraliser les supports accessibles à tous en matière d'information municipale, y compris numérique : utilisation du FALC, de la LSF et du gros caractère.

École, sport, culture, emploi, santé : Paris 100% inclusive

École

- Soutien des dispositifs permettant aux enfants en situation de handicap d'aller à l'école avec les autres (augmentation du nombre d'unités d'enseignement en maternelle et en élémentaire pour les enfants autistes ; unités dédiées aux enfants polyhandicapés...) ; encouragement des établissements spécialisés à travailler avec les écoles. Soutenir la création d'unités d'accueil pour enfants en situation de handicap au lycée et dans l'enseignement professionnel.
- Recours aux initiatives innovantes d'associations – parmi lesquelles les associations de parents – pour imaginer de nouveaux formats d'accompagnement répondant aux besoins réels des enfants et adolescents handicapés. Plus largement, passation d'une convention spécifique entre la Ville de Paris et le rectorat, associant également la MDPH et l'agence régionale de santé, pour aplanir les chevauchements institutionnels qui rendent chaotique le parcours scolaire des jeunes en situation de handicap.
- Soutien à la création d'une filière collège et lycée d'enseignement en langue des signes française (LSF) pour prolonger l'offre qui existe déjà pour l'enseignement primaire.
- Garanties de l'accessibilité des activités périscolaires à tous les enfants. Développement d'une offre en la matière pour les adolescents en situation de handicap.
- Création de nouveaux centres de loisirs à parité (CLAP).
- Participation des écoles au Mois parisien du handicap et à la Semaine parisienne de sensibilisation à l'autisme.
- Installation de jeux accessibles dans des espaces verts et des cours d'école pour que tous les enfants puissent en profiter.
- Former davantage les personnels des crèches, PMI et structures petite enfance à la détection précoce des troubles du spectre autistique.

Sport

- Les Jeux olympiques et paralympiques doivent permettre d'accélérer et de développer l'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap. Nous intégrerons dans les nouvelles conventions passées par la ville de Paris avec les clubs ou les comités sportifs la nécessité de développer la pratique du para-sport et du sport adapté, de même que la pratique sportive mixte.
- D'ici 2024, toutes les personnes accompagnées par un établissement ou service médico-social doivent se voir proposer une activité sportive correspondant à leur attente, en milieu ordinaire ou protégé selon leurs besoins exprimés.

Culture

- Programmation culturelle de la Ville de Paris et celle des partenaires qu'elle soutient (festivals, concerts...) accessible aux personnes en situation de handicap.

Prévention

- Établissement d'une liste, établie avec le conseil départemental de l'ordre des médecins, de praticiens volontaires pour effectuer des visites au domicile des personnes handicapées ou pour effectuer une partie de leurs consultations dans des maisons médicales accessibles. Puis extension du projet aux masseurs-kinésithérapeutes, aux chirurgiens-dentistes, etc.
- Élargissement de l'expérimentation Paris Santé Réussite qui, en organisant un repérage systématique des enfants en difficulté d'apprentissage, permet l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire – ce qui a permis à 81 % des enfants « Dys » en difficulté suivis pendant un ou deux ans de rejoindre un niveau moyen.

Zéro Parisien en situation de handicap sans solution

Malgré les progrès réalisés lors de la mandature qui s'achève, Paris reste encore pour des raisons historiques sous dotée en matière de solutions et places d'accueil pour les personnes en situation de handicap. Nous poursuivrons nos efforts pour que tous les parisiens qui le souhaitent ou qui en ont besoin puissent trouver une solution d'accueil et/ou d'accompagnement.

- Création d'une Maison parisienne de l'accessibilité universelle et du handicap adossée à la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris – laquelle sera déplacée dans des locaux plus spacieux et rénovés – avec des salles à disposition des associations et des groupes d'entraide mutuelle (les GEM), des permanences pour répondre aux demandes urgentes des proches aidants, des formations (à la parentalité pour les personnes handicapées ; à destination des parents d'enfants handicapés, notamment d'enfants autistes), un pôle ressource santé et handicap, un showroom proposant des produits de consommation

accessibles (vêtements, électroménagers, etc.). Des permanences de la MDPH seront organisées dans les arrondissements pour accueillir les usagers. Un comité des usagers sera créé.

- Poursuite de la politique de rattrapage en matière de création de places et solutions d'accueil (accueil de jour et de nuit, services, logements inclusifs et accompagnés...) - notamment pour les publics autistes et polyhandicapés, les personnes vieillissantes ainsi que pour celles et ceux qui souhaitent vivre de façon plus autonome. Un effort particulier sera réalisé pour soutenir des projets socialement innovants, par exemple pour l'accès et le maintien dans le logement des personnes handicapées psychiques via un accompagnement adapté ou encore l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire pour trouver l'éventuel aménagement du domicile permettant de rester chez soi après la survenue du handicap.
- En parallèle, le travail d'ores et déjà lancé par la MDPH de Paris avec tous les établissements sociaux et médicaux-sociaux pour parvenir à l'objectif « Zéro parisien sans solution » sera poursuivi et développé.
- Incitation des foyers d'hébergement à assouplir leur règlement et à adapter leur organisation, de telle sorte que leurs résidents puissent s'y sentir plus facilement chez eux en vivant dans des conditions plus proches de celles de tout un chacun (aménagement de la chambre, possibilité de recevoir des amis, possibilité de moduler l'heure du coucher ou de soins en fonction des activités, etc.)
- Soutien des établissements et centres d'accueil pour personnes handicapées dans la démarche d'ouverture sur leur quartier (que nombre d'entre eux ont déjà amorcée) : fréquentation des espaces et des équipements publics (bibliothèques municipales, gymnases, piscines...) et opérations portes ouvertes (pour par exemple accueillir les repas de quartier). Plutôt que d'opposer société inclusive et accueil en établissements, nous préférons la mobilisation collective de toutes et tous, et aussi des établissements, pour permettre leur ouverture dans la ville.

Toujours mieux accompagner les familles et les aidants

- Ouverture de maisons de répit, le temps d'une journée, d'une soirée ou d'un week-end pour les aidants familiaux.
- Soutien des aidants familiaux et des associations de parents avec le développement des permanences d'accompagnement, des formations pour les parents d'enfants en situation de handicap.

La Ville de Paris, employeur exemplaire

- Politique d'embauche volontariste qui va au-delà de l'obligation légale de 6 % (déjà réalisée à Paris) et objectif que 6 % des apprentis recrutés soient en situation de handicap.
- Promotion de l'emploi accompagné dans les services de la ville de Paris, qui permet un accompagnement dans la durée des personnes handicapées qui souhaitent trouver et conserver un emploi dans le milieu « ordinaire » de travail. Lancement d'un dispositif expérimental pour le recrutement et l'accompagnement de personnes autistes Asperger dans les services de la Ville.
- Valorisation dans la commande publique des projets et produits accessibles, par exemple pour les logiciels métiers (lesquels garantissent le maintien en poste et la mobilité des agents en situation de handicap visuel).
- Formation des agents de la police municipale parisienne à communiquer avec les personnes sourdes en particulier et plus largement avec les personnes en situation de handicap.

Quelques éléments du bilan

- **L'accessibilité** : Nous avons donné un coup d'accélérateur entre 2014 à 2020 pour rendre accessibles les équipements publics (crèches, parcs, écoles, centres sportifs, etc.). En 2015, 19 % des équipements étaient accessibles ; en 2020, ils seront 50 %.
- **Le logement** : Nous sommes passés dans le logement social de 23 % de logements accessibles en début de mandat à 40 % en 2020. Nous avons maintenu à Paris la règle du 100 % accessible dans le logement social neuf, pourtant abaissée à 20% par la loi ELAN de 2018.
- **L'accès aux droits** : Nous avons divisé par deux les délais d'instruction à la maison départementale du handicap (MDPH), qui sont passés de plus de 7 mois en 2014 à moins de 4 mois en 2020.
- **L'accueil en établissement ou service** : Nous avons augmenté de 24 % le nombre de places en foyer, structure d'accueil et services d'accompagnement pour personnes en situation de handicap (soit 730 nouvelles places).
- **L'éducation comme les autres et avec les autres** : Nous avons ouvert 4 nouvelles classes en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), 4 nouvelles unités d'enseignement autisme ainsi qu'un 10^{ème} centre de loisirs à parité (CLAP), des centres qui accueillent en nombre égal des enfants avec et sans handicap.
- **La citoyenneté** : 100 % bureaux de vote sont accessibles aux personnes à mobilité réduite depuis le début du mandat ; les opérations de vote ont également été rendues plus accessibles aux personnes aveugles et déficientes visuelles, ainsi qu'à celles en situation de handicap mental et psychique.